

Administration du Cadastre
Avenue Blondin, 88
4000 LIEGE.

DEMANDE D'EXTRAITS CADASTRAUX

Avant de compléter la présente demande, lire attentivement les remarques importantes figurant au verso.

Lorsque la réponse aux questions posées doit être inscrite dans une case, porter une en regard de la mention choisie.

1	NOM, PRENOM ET ADRESSE COMPLETE DU DEMANDEUR	2	DESIGNATION DU PROPRIETAIRE DES BIENS VISES
.....		1. Nom, prénoms et adresse (mari et femme) :	
.....		2. Pour les biens ayant changé de propriétaire au cours de l'année précédant celle de la présente demande (voir remarque n°6 au verso) :	
- date du changement :	
- nom, prénoms et adresse du propriétaire précédent :	

3	L'EXTRAIT DE LA MATRICE CADASTRALE DOIT SERVIR EN MATIERE DE REMISE DU DROIT D'ENREGISTREMENT	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
----------	--	-------------------------------------	-------------------------------------

4	DESIGNATION DES PROPRIETES VISEES			
- Lorsque l'extrait vise toute les parcelles d'un article de la matrice cadastrale, il suffit de compléter les colonnes 1 et 2. Dans les autres cas, les colonnes 1 à 5 doivent être complétées (le cas échéant, continuer au cadre 8). - Il est difficile à l'administration du Cadastre d'identifier avec certitude un bien uniquement à partir du nom de la rue et du numéro de police. - Le cadre 8 peut être utilisé pour un croquis de situation du bien (s'il s'agit d'une parcelle dans un lotissement par exemple). - Pour les extraits destinés aux fins d'enquête de commodo et d'incommodo, un croquis donnant le périmètre de l'emplacement où l'établissement sera érigé, transformé ou déplacé est indispensable.				
Nom de la commune avant et après fusions de communes 1	Article de la matrice 2	Rue et n° de police ou lieu-dit, hameau 3	Section cadastrale 4	N° Parcellaire 5
.....
.....
.....

5	GENRE D'EXTRAIT DEMANDE				
Nombre d'exemplaires					
<input type="checkbox"/> Extrait de matrice cadastrale				
<input type="checkbox"/> Extrait de matrice cadastrale avec tenants et aboutissants (uniquement si l'extrait vise des entités d'exploitation ou d'habitation dans un immeuble à appartements – building)				
<input type="checkbox"/> Extrait du plan cadastral				
	- avec les noms des propriétaires des parcelles reprise à l'extrait	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>
	- avec le dessin des parcelles tenantes	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>
	- avec les noms des propriétaires des parcelles tenantes et aboutissantes.....	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>
	- avec un « rayon » de M (préciser le nombre de mètres)	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>
	- avec la liste des propriétaires des parcelles comprises dans ce rayon.....	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>
	- à envoyer sous tube en carton (voir remarque n°4 au verso).....	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>
	- autres particularités (à préciser) :				
<input type="checkbox"/>- Extrait ou copie d'autres documents cadastraux ci-après (à préciser) (voir remarque n° 2 au verso) :				
				
				
				

6 MODE D'ENVOI ET DE PAIEMENT		
	OUI	NON
Je désire recevoir l'extrait :		
1. par la poste, contre remboursement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. par la poste, après paiement de la somme due (un avis de paiement vous parviendra à cet effet).....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Par retrait à la direction, après paiement de la somme due	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. En « compte courant » (réservé aux titulaires d'un compte courant au service des extraits de la direction	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

7 INDICATIONS COMPLEMENTAIRES		
	OUI	NON
1. Je m'engage à payer un supplément égal à 50 p .c. de la rétribution ordinaire afin que les extraits cadastraux me soient expédiés par la poste au plus tard le 3 ^{ème} jour ouvrable après la date de la réception de la demande ou soient tenus à ma disposition dans les bureaux de la direction au plus tard à partir de l'avant-dernière heure d'ouverture des bureaux du troisième jour ouvrable.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. Je souhaite recevoir les extraits sous pli recommandé, les frais de recommandation étant à ma charge et dus en même temps que les rétributions (voir remarque n°3 ci-dessous)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Autres particularités à préciser :		
.....		
.....		

A, le

(signature)

TEL :.....

FAX :.....

Les demandes d'extraits ou de copies de documents cadastraux sont adressées, sous enveloppe affranchie au tarif ordinaire des lettres, à M. le Directeur du Cadastre dont les bureaux sont situés, sauf exception (1), au chef-lieu de la province des biens : Avenue Blondin n°88 à 4000 LIEGE.

Remarques importantes

1. Les bureaux des directions régionales du Cadastre sont accessibles au public de 8H30 à 11H30 et de 13H30 à 16H00, du lundi au vendredi (excepté les jours fériés).
2. Les extraits ou copies de documents cadastraux demandés, autres que les extraits de matrice ou de plan cadastral, sont désignés d'après les indications figurant à l'arrêté royal fixant les rétributions dues pour la délivrance d'extraits cadastraux ; il y a lieu, dans ce cas, de rappeler les articles, paragraphes et alinéas dont il s'agit.
3. L'envoi des extraits par la poste se fait aux risques et périls des intéressés. Les frais d'envoi sont à la charge de ces derniers et sont récupérés en même temps que les rétributions.
4. Les extraits de plan d'un format supérieur à 21 cm X 30 cm peuvent être envoyés sous tube en carton, moyennant un supplément de prix
5. Les personnes qui s'abstiennent de prendre livraison des extraits cadastraux régulièrement demandés sont averties, par lettre recommandée à la poste, que si les documents ne sont pas retirés dans un délai de quinze jours, l'Administration du Cadastre poursuivra le recouvrement de la rétribution par tous les moyens de mise en exécution.
6. Les mutations ne sont, au plus tôt, effectuées dans les documents cadastraux qu'au cours de l'année qui suit celle de la date d'enregistrement des actes transmissifs ou déclaratifs de propriété ou celle de la date d'occupation ou de transformation des immeubles nouvellement construits, reconstruits ou notablement modifiés.

(1) Comme Enghien, Flobecq, Mouscon (province du Hainaut), Espierres-Helchin, Messines (province de Flandre occidentale), Renaix (province de Flandre orientale), Fourons, Herstappe (province de Limbourg) dépendent du Cadastre à Bruxelles.

